

Accord sur l'électricité Suisse – UE

Mettre sur pied d'égalité les consommateurs et les acteurs du marché de l'électricité

28 janvier 2019

En l'absence d'accord sur l'électricité, la stabilité du réseau électrique suisse est menacée: le réseau de transport fait partie intégrante du réseau d'interconnexion européen, mais il échappe de plus en plus à la souveraineté des acteurs suisses. Cela engendre des risques systémiques sérieux ainsi que des coûts élevés pour les consommateurs suisses d'électricité, et menace en fin de compte la sécurité d'approvisionnement.

L'intégration de la Suisse dans le marché de l'électricité intérieur de l'UE est déterminante pour améliorer l'efficacité de l'ensemble du système, mettre fin aux risques d'approvisionnement inutiles qui existent actuellement et permettre à l'hydraulique suisse de jouer son atout en termes de flexibilité pour compenser les énergies renouvelables fluctuantes. Grâce à un accord sur l'électricité, les consommateurs suisses d'électricité pourraient profiter des gains d'efficacité du couplage des marchés, d'une part, et les acteurs du secteur électrique suisse se trouveraient de nouveau sur un pied d'égalité avec leurs partenaires européens, d'autre part.

Avant toute appréciation définitive de l'accord sur l'électricité, différentes questions en suspens doivent toutefois encore être étudiées de plus près.

Garantir le droit de regard au sein des organes pertinents

En raison de l'absence d'accord sur l'électricité, les marchés électriques de la Suisse et de l'Europe s'éloignent de plus en plus l'un de l'autre. D'une part, les acteurs suisses sont toujours plus exclus des activités de négoce transfrontalières de l'électricité.ⁱ De ce fait, le négoce devient plus complexe et plus cher que dans l'UE. D'autre part, il manque aux acteurs suisses une possibilité d'être associés aux décisions des organes européens pertinents.ⁱⁱ Sans ce droit garanti, la Suisse restera d'autant plus à l'écart dans les situations extrêmes (p. ex. en hiver). Un accord sur l'électricité garantirait le droit de regard des acteurs suisses dans les organes pertinents.

Assurer la stabilité du réseau grâce à une meilleure collaboration

Étant donné que la Suisse n'a plus le droit de participer à tous les marchés européens, elle n'est pas correctement prise en compte dans le calcul des capacités de réseau transfrontalières dans le contexte du couplage des marchés de l'UEⁱⁱⁱ. Par conséquent, notre réseau est de plus en plus encombré par des flux de courant imprévus et aléatoires (flux de charge imprévus, p. ex. entre l'Allemagne et l'Italie). Pour stabiliser le réseau, la société nationale du réseau de transport Swissgrid doit intervenir (redispatching). Ces mesures de correction coûteuses doivent être payées par les consommateurs suisses d'électricité, tandis que les gains d'efficacité réalisés dans le cadre du couplage des marchés sont encaissés par les pays de l'UE. Entre 2013 et 2018, les interventions de redispatching ont grimpé en flèche, passant de 26 à plus de 360 par an.^{iv} La stabilité du réseau en Suisse s'en trouve menacée. Un accord sur l'électricité intégrerait mieux le réseau suisse et contribuerait à ce que le nombre de situations délicates baisse à nouveau.

Mettre un terme à la mise en péril inutile de la sécurité d’approvisionnement

Pour stabiliser le système, Swissgrid doit régulièrement faire appel à la précieuse énergie hydraulique suisse par le biais des mesures de redispatching toujours plus fréquentes. Cette énergie risque alors de manquer dans les situations critiques (p. ex. en hiver). Ainsi, ce sont la sécurité du réseau, mais aussi, en fin de compte, la sécurité d’approvisionnement de la Suisse qui sont mises en péril. Il s’agit également d’une grande source d’inquiétude pour l’EiCom, qui affirme que les problèmes ont atteint une nouvelle dimension et qui constate que l’utilité macroéconomique du couplage des marchés se fait aux dépens de la Suisse.^v Un accord sur l’électricité permettrait à la Suisse de participer au marché européen de l’électricité et contribuerait à garantir la sécurité d’approvisionnement de la Suisse à moyen et long terme.

Améliorer l’efficacité de l’ensemble du système

Les acteurs suisses sont discriminés par rapport à leurs concurrents européens étant donné qu’ils ne peuvent pas participer au couplage des marchés à l’échelle de l’UE. Au niveau des importations de courant électrique, cela engendre des coûts plus élevés à la charge des consommateurs suisses. Avenir Suisse estime ces coûts à environ 130 millions de francs par an.^{vi} La Conseillère fédérale Doris Leuthard parlait elle aussi en 2018 de coûts supplémentaires de quelque 120 millions de francs pour les consommateurs suisses d’électricité, comparé à une situation dans laquelle la Suisse participerait à droits égaux au marché de l’UE.^{vii} Grâce à un accord sur l’électricité, le marché électrique suisse retrouverait la place qu’il occupait depuis la création du réseau européen interconnecté, en 1958, avec l’«étoile de Laufenbourg». Les consommateurs suisses et les acteurs suisses du marché de l’électricité lutteraient à armes égales avec leurs homologues européens et pourraient aussi profiter des gains d’efficacité du couplage des marchés.

Exploiter les opportunités pour l’hydraulique en tant qu’atout en termes de flexibilité

Les capacités des centrales hydrauliques à accumulation suisses ont été planifiées et construites surtout en vue de l’intégration de la Suisse dans le marché électrique européen. Seule une telle intégration peut permettre à l’hydraulique (en particulier aux centrales de pompage-turbinage) de jouer son atout en termes de flexibilité pour compenser le développement à l’échelle européenne des énergies renouvelables fluctuantes. L’intention n’était pas de mettre l’hydraulique suisse à la disposition des voisins européens à fonds perdu pour compenser indirectement leurs flux d’électricité imprévus. Avec un accord sur l’électricité, l’hydraulique suisse pourrait valoriser son extrême flexibilité et tirer profit de précieuses opportunités grâce à ses qualités de stockage et de sa capacité d’équilibrage.

Une appréciation finale de l’accord sur l’électricité n’est possible qu’en connaissance de cause

Un accord sur l’électricité comprendra vraisemblablement encore d’autres domaines, qui vont bien au-delà de la participation au couplage des marchés. Ainsi, il faut en particulier étudier de plus près les règles apparemment prévues concernant les aides d’État, qui définissent si de telles aides peuvent être accordées et dans quelles conditions. De plus, il faudrait analyser les répercussions au niveau de l’ouverture complète du marché et de l’approvisionnement de base, au niveau des contrats à long terme entre la France et la Suisse ainsi qu’au niveau de la séparation des activités des gestionnaires de réseau de distribution. Une appréciation finale n’est possible que sur la base du texte de l’accord.

ⁱ Exclusion du «Flow Based Market Coupling», du négoce day-ahead et intraday déjà appliquée; menace d’exclusion des plateformes de balancing internationales (marchés des services-système) et des marchés de capacité

ⁱⁱ En particulier ACER (Agence de coopération des régulateurs de l’énergie, représentation de la Suisse par l’EiCom) et REGRT-E (Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d’électricité, représentation de la Suisse par Swissgrid)

ⁱⁱⁱ Achat aux enchères concomitant de l’énergie et des capacités de transport transfrontalières

^{iv} Évaluation de l’accord institutionnel avec l’UE – accent sur le marché du travail, Avenir Suisse, 18.12.2018; lien ➔

^v Exposé de Renato Tami, EiCom, Congrès suisse de l’électricité, 16.1.2018; lien ➔ (en allemand)

^{vi} Idem note iv

^{vii} «Jedes Jahr hat einen Preis», interview avec la Conseillère fédérale Leuthard, Handelszeitung, 16.8.2018